



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37374-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.804

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2014

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Helliot BRAMI à Mme Reine MERGER, M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



12.09

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie

D.G.A.S Qualité de Vie
AMFA/8927

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/12/13

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2014 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public local de la Ville d'Aix-en-Provence, est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Ses missions s'articulent principalement autour des interventions sociales, de l'action gérontologique et du handicap.

Le CCAS gère, au titre :

1) Des Interventions Sociales :

L'accueil et le suivi des personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), l'accueil et le traitement des demandes d'aides financières dans le cadre de l'aide sociale facultative (en urgence ou avec passage en commission hebdomadaire), l'aide sociale légale comme l'aide personnalisée à l'autonomie, les placements en institution, l'accompagnement social, majoritairement des personnes seules ou isolées mais aussi des familles, des problèmes d'endettement et la gestion budgétaire, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL), un dispositif de logements d'insertions, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) « Le Chêne de Mérindol », l'accueil et l'orientation des publics sans domicile fixe, le dispositif hivernal...

2) De l'Action Gérontologique :

Le soutien à domicile des personnes âgées (soins infirmiers à domicile, garde itinérante de nuit, aides à domicile, portage de repas à domicile, téléassistance, accompagnement véhiculé, petits travaux, amélioration de l'habitat), des actions d'animation avec le passeport loisirs, des activités culturelles et sportives, le Flash 3ème Âge, des foyers-restaurants, un foyer-logement « Le Sans Souci », un établissement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) « La Bastide du Figuier », un collectif de domiciles rue Maréchal Foch.

3) Du Handicap :

Un accueil et un service social spécialisé, des actions spécifiques en direction des personnes à mobilité réduite, des mesures d'accompagnement socio-éducatif liées au logement (ASELL) spécifiques, des actions pour la reconnaissance de la personne handicapée dans la cité.

C'est pourquoi, afin de continuer à maintenir ces différentes actions, il est nécessaire lors du vote du BP 2014, d'attribuer au CCAS une dotation d'un montant de 4 715 000 € (quatre millions sept cent quinze mille Euros) et d'échelonner cette somme en cinq versements tels que figurant ci-après :

Subvention 2012	Subvention 2013	Subvention 2014				
4 675 000 €	4 675 000 €	4 715 000 €				
		Acompte n° 1 Février 943 000 €	Acompte n° 2 Mars 943 000 €	Acompte n° 3 Avril 943 000 €	Acompte n° 4 Mai 943 000 €	Solde Juin 943 000 €

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ATTRIBUER** au CCAS les versements de subventions relatifs à l'exercice 2014, tels que vus précédemment.
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne 92520 657362 1724, qui présente les disponibilités nécessaires.

**2013.804 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - MODALITES D'ATTRIBUTION
DE LA SUBVENTION 2014**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**